



AVIATION CIVILE DE MADAGASCAR

A.C.M.

Antananarivo, le 16 MARS 2020

A Madame / Monsieur le Représentant

Réf: 50 / DGE – COMM / ACM / 20

Objet: Précisions sur les mesures de prévention contre la propagation du Covid-19 sur l'ensemble du territoire malagasy

Madame / Monsieur,

En application des instructions du Président de la République de Madagascar en date du 14 mars 2020 ; En application du communiqué conjoint du Ministère de la Santé Publique, du Ministère des Transports, du Tourisme et de la Météorologie, du Ministère de la Sécurité Publique et du Ministère des Affaires Etrangères en date du 16 mars 2020 :

- Les vols reliant Madagascar à l'Europe, à la Réunion et à Mayotte seront suspendus à compter du jeudi 19 mars 2020 à 23h59
- Les ressortissants Malgaches et les résidents de Madagascar ayant séjourné dans les pays cités précédemment peuvent par conséquent rentrer au pays jusqu'au jeudi 19 mars 2020 à 23h59. Au-delà de cette date, l'obtention d'une autorisation spéciale du Ministère des Affaires Etrangères est obligatoire pour pouvoir débarquer à Madagascar.
- Au-delà de cette date, les passagers en provenance de l'Europe, de la Réunion et de Mayotte, seront refoulés immédiatement par le même vol. Les frais y afférents seront pris en charge entièrement par la compagnie aérienne concernée.

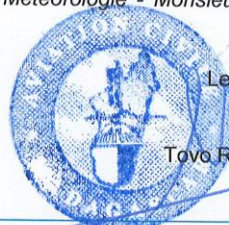
La présente note n'annule pas les lettres 25/DGE-COMM/ACM/20 du 10 février 2020, 36/DGE-COMM/ACM/20 du 27 février 2020, 38/DGE-COMM/ACM/20 du 1^{er} mars 2020, 42/DGE-COMM/ACM/20 du 9 mars 2020, 47/DGE-COMM/ACM/20 du 14 mars 2020.

La présente note annule et remplace la lettre 48/DGE-COMM/ACM/20 du 15 mars 2020.

Cette décision prend effet à la date de sa signature et ce jusqu'au 18 avril 2020. Ces mesures pourront être prolongées suivant l'évolution de la situation.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Copies : Monsieur le Ministre des Transports, du Tourisme et de la Météorologie - Monsieur le Ministre de la Santé Publique



Le Directeur Général,

Tovo RABEMANANTSOA

« L'excellence : Vecteur de transport aérien durable »